



## dvh en horaires atypiques

Par **lylaelle**, le **23/05/2019** à **10:42**

Bonjour,

Après 4 années d'entente amiable pour le dvh du père de mon fils, je souhaite faire la démarche auprès du JAF. Le papa travaille en pétrochimie au rythme des 3X8. Au départ, il prenait mon fils à chaque jour de repos: 2X 1 jour entre deux quarts + 5 jours consécutifs en fin de quarts. Or, ayant les planning à la dernière minute, c'était très difficile à gérer, surtout pour prévoir le planning de la nounou. En 2017, je lui ai annoncé par recommandé que dorénavant, il ne prendrait notre fils que pendant les 5 jours consécutifs + 4 semaines de vacances d'été. L'irrégularité faisait que mon fils ne pouvait pas se repérer. Je comptais proposer ces droits dans ma requête. Sauf que depuis quelques mois, mon fils ne veut plus aller chez son père et son comportement s'est dégradé à vitesse grand V: agressivité, colère, tristesse et violence envers sa soeur aînée et moi-même. Le papa est dans le déni, pour lui tout va bien. Malgré son opposition, j'ai commencé à faire suivre mon enfant par un pédopsychiatre. Celle-ci me dit que le rythme ne convient pas à mon fils, qu'il ne lui permet pas de se repérer dans l'espace temps et que pour aller mieux, il lui faut un cadre régulier. Or, monsieur n'envisageant pas de passer à la journée (bien qu'ayant la possibilité de la faire) pour raison de manque à gagner, je me retrouve dans l'impasse. Mon but est de faire en sorte que mon fils se sente mieux. Mais si je demande un dvh classique, le papa risque de ne pas pouvoir le respecter et pas conséquent de voir drastiquement moins notre fils. Que faire? Quelqu'un parmi vous a-t-il déjà été dans cette situation?

Merci par avance